

PROCES VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016



Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamelouze s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Laure BARAFORT, Maire.

Date de convocation : le 27 octobre 2016

Date d'affichage : le 27 octobre 2016

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Votants par procuration :

Absents excusés :

Absent :

Présents : Mme BARAFORT Laure, Mr SOUSTELLE Thierry, Mr GARNIER Jean-Claude, Mr CHABROL Jean-Luc, Mr JACQUOT Jean-Michel, Mr MAZOYER Pierre, Mme DONNARD Christine.

Procurations de :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mr CHABROL Jean-Luc

Début de séance : 20 heures

Délibération N° 2016-78 : Validation des statuts du Syndicat de la Vallée du Galeizon:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts du SMACVG n'ont pas été révisés depuis sa création. Il précise que plusieurs communes (hors vallée du Galeizon) souhaitent adhérer au SMACVG. Le SMACVG a donc mis à jour et modifié ses statuts en vue des évolutions territoriales majeures qui vont impacter le syndicat et afin de poursuivre les missions qui lui ont été confiées et voire même de les développer.

Madame le Maire rappelle que la démarche portée depuis près de 25 ans par le SMACVG s'appuie depuis son origine sur le territoire de la Vallée du Galeizon à travers la démarche expérimentale de la réserve de Biosphère des Cévennes. Dès les années 2000, le SMACVG a étendu certaines de ses actions à un territoire plus large incluant les périmètres des communautés de communes « Vallée Longue Calbertaine en Cévennes » et le « Pays Grand'Combien ».

Face à ce contexte et cette histoire, le SMACVG a décidé de modifier ses statuts. Madame le Maire propose de donner un avis favorable aux modifications des statuts adoptées le 7 Octobre 2016 par le SMACVG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les actions engagées depuis près de 25 ans.
- Vu la nécessité à mettre à jour les statuts du syndicat aux regards de l'évolution des missions du Syndicat, des politiques publiques et des enjeux environnementaux et socio-économiques.
- Accepte les nouveaux statuts adoptés par le SMACVG le 7 Octobre 2016.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'exprime dans ce sens.

VOTE : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée à 20 heures et 12 minutes.

Lamelouze le 7 novembre 2016

Maire

Laure BARAFORT